

Assemblée générale du 16 mai 2024

jeudi, 16 mai 2024 • 18:15 - 19:30 | Granges-Marnand | 7.02 AG Ascobroye

Participants

Présent Aurélie Egger, Dijlè Coban, Christel Losey Mosimann, Michel Marguet, Lionel Conus, Raquel Belchior, Thibaud Chevalley

1 Ouverture de l'Assemblée par le Président

Le Président d'ASCOBROYE, M. Pascal Joye, ouvre l'Assemblée générale en saluant tout particulièrement la présence de M. le Préfet, des Députés, de Mmes et MM. les Syndics/Syndiques et Conseillers/Conseillères communaux/communales, des membres du Comité, le personnel de la COREB ainsi que les représentants de la presse. Il s'adresse aux Délégués en leur souhaitant la plus cordiale des bienvenues à l'Assemblée générale des Délégués de l'Association des Communes du district de la Broye fribourgeoise.

L'Assemblée générale a été convoquée en date du 25 avril 2024 par courriel électronique et par la FAO n°17 du 26 avril 2024, en conformité avec l'article 9 des statuts. Aucune remarque n'étant formulée, le Président déclare l'Assemblée ouverte et apte à délibérer valablement.

M. Joye excuse les absences de Mmes Valérie Piller-Carrard, Sylvie Bonvin-Sansonens, Tina Raetzo et Rose-Marie Rodriguez, ainsi que de MM. Christophe Chardonens, Ivan Thévoz, Philippe Arrighi, Philippe Rapo et Nicolas Savoy.

Il remercie également la Commune de Valbroye pour l'accueil et la mise à disposition de ses salles.

2 Appel des Communes, nomination des scrutateurs

Sur les 18 Communes broyardenes invitées, 16 ont répondu présentes ce que le Président relève avec satisfaction. Il excuse les Communes de Fétigny et de Prévondavaux. Les Délégués représentent un suffrage de 68/71 voix. Les décisions seront prises selon le principe de la majorité absolue, soit à 35 voix. M. Bernard Grandgirard, Syndic de la Commune de Cugy, est nommé scrutateur.

3 Procès-verbal de l'Assemblée générale du 9 novembre 2023

Toutes les Communes ont pu prendre connaissance du procès-verbal de l'Assemblée précédente qui a été adressé avec la convocation. De ce fait, il ne sera pas lu.

Comme il ne suscite aucune remarque, le procès-verbal est approuvé unanimement et avec remerciements à son auteure, Mme Dijlè Coban.



4 Procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire du 7 février 2024

Toutes les Communes ont pu prendre connaissance du procès-verbal de l'Assemblée précédente qui a été adressé avec la convocation. De ce fait, il ne sera pas lu.

Comme il ne suscite aucune remarque, le procès-verbal est approuvé unanimement et avec remerciements à son auteure, Mme Aurélie Egger.



5 Message du Président

M. Joye aborde quelques dossiers ayant été débattus par le Comité depuis la dernière Assemblée générale et ayant le mérite d'être soulevés ici, ce soir :

Aménagement du territoire

Au niveau régional, le volet fribourgeois du Plan directeur régional a été accepté par les délégués d'Ascobroye lors de l'assemblée extraordinaire du 7 février 2024. Le dossier a été envoyé au canton et nous espérons une validation de sa part d'ici la fin de l'année.

Du côté vaudois, le dossier est en cours de finalisation pour une consultation publique qui aura lieu cet été. Ensuite, il devra être validé courant 2025 par chaque législatif communal. En effet, les procédures de validation diffèrent entre les deux cantons.

Toujours au niveau de l'aménagement du territoire, les régions ont été réunies le mois dernier par le SeCA pour une séance d'information sur la modification du PDR. Les régions seront consultées chaque année pour la modification éventuelle des fiches de projets. Des informations préalables ont aussi été données concernant la LAT2.

Reprise des prestations Arcades par le RSSBF

La Fondation Cherpillod a soumis son rapport d'activités de l'année 2023 ainsi que ses états financiers. Parallèlement, le RSSBF prévoit de reprendre les activités d'Arcades au sein de son réseau dès le 1er janvier 2025. Deux réunions se sont tenues les 17 avril et 15 mai 2024, avec la participation de représentants d'Ascobroye, du RSSBF et de la Commune d'Estavayer qui a mis en place une solution transitoire pour cette année afin de discuter de la reprise de la prestation par le RSSBF au sein d'une nouvelle entité "prévention et familles". Un point sur l'avancement de cette intégration sera présenté lors de l'Assemblée du RSSBF le 29 mai prochain.

Gouvernance régionale

BDO a réalisé son étude de faisabilité financière pour la création d'une Association à Buts Multiples (ABM). Rien ne s'oppose financièrement à la création d'une telle structure. Au contraire, quelques synergies et une spécialisation de certaines ressources dans des fonctions de support seraient possibles. Ce point sera débattu plus en détails dans un point spécifique lors de cette Assemblée.

Event 2024

L'événement aura lieu au Ripper Bar, situé au Restaurant des Lacustres à Estavayer-le-Lac, le 29 août, de 11h00 à 14h30. Le thème abordé sera « La Mobilité touristique, quelles opportunités ? », en présence d'intervenants de qualité.

M. Joye reste à disposition pour combler les éventuelles interrogations, maintenant ou plus tard.

Comme il n'y a pas de question, il souhaite à tous une bonne suite de soirée et se réjouit de les retrouver à la fin de l'Assemblée de la COREB pour partager un moment de convivialité. Il remercie également l'Assemblée pour son attention.

6 Comptes 2023 : présentation, rapports de l'organe de révision et de la Commission des finances, adoption et décharge au Comité

M. Lionel Conus présente les comptes de l'année 2023, notant que le budget anticipait une perte de CHF 5400.-, mais que le résultat final se traduit par une perte de moins de CHF 4000.-.


Le bilan révèle finalement un résultat cumulé positif des années précédentes, s'élevant à environ CHF 38'000.-.


Dans la globalité, on peut prétendre que les montants accordés pour l'exercice 2023 ont été tenus avec la rigueur nécessaire et ont été respectés.

Les rapports de révision des comptes 2023 réalisés par Fiduflex SA et la CoFin sont présentés.



Les comptes sont approuvés à l'unanimité et M. Marguet est chaleureusement remercié pour l'excellente gestion de la comptabilité.

 2023_Fiduflex SA_rapport organe révision.pdf

 2023_Rapport_CoFin_cpts 2023_signé.pdf

7 Gouvernance régionale : état de la situation et suite du projet

M. Williman fait le point sur l'état du projet. Il rappelle que tout a commencé avec un groupe de travail composé de six Syndics, du Préfet et du Secrétaire régional qui se sont penchés sur leur gouvernance régionale. Il y a six mois, les résultats ont été présentés et ils ont mandaté BDO pour évaluer la faisabilité d'une association à but multiple dans la Broye, notamment sur le plan financier. Un rapport détaillé a été envoyé, indiquant qu'il est possible de collaborer sur certaines tâches transversales.

Le résultat montre qu'une Association à But Multiple (ABM) dans la Broye est faisable, réaliste et neutre en termes de coûts. La prochaine étape, avec un préavis positif reçu du groupe de travail du Comité d'Ascobroye pour aller de l'avant, consiste à créer deux groupes de projets. Il est nécessaire de mettre en place une plateforme de débat pour permettre aux responsables politiques de prendre des décisions en conséquence et aux professionnels de prendre des décisions opérationnelles, chacun étant responsable de sa tâche, afin de renforcer la région.

D'ici les six prochains mois, il est proposé de créer deux groupes de travail :

1. Un groupe politique, composé d'un représentant de chaque commune, en particulier de membres de l'exécutif, sera formé. Son objectif sera de réfléchir sur la gouvernance, la répartition des tâches des communes et des instances régionales, ainsi que sur le modèle de financement des associations, toutes ces questions étant de nature politique.
2. Un groupe opérationnel, incluant les Directeurs actuels des associations, sera formé pour mettre en œuvre les décisions prises. Ce groupe travaillera au niveau des finances, des ressources humaines et de la gestion des bâtiments.

Ces deux groupes seront dirigés par un bureau de coordination composé du Préfet, du Secrétaire régional et du Président d'Ascobroye. Enfin, une présentation finale sera effectuée pour un démarrage prévu au 1er janvier 2026.

M. Williman tient à souligner l'importance de disposer d'une plateforme de communication et remercie l'Assemblée pour l'attention portée à ce sujet.

M. Joye estime qu'il est crucial de continuer sur cette lancée et remercie M. Williman pour son intervention.

Ce point ne suscite aucune remarque de la part de l'Assemblée.



8 Messages de la Députation

Mme Nadia Savary-Moser, en tant que Députée, excuse les autres Députés qui sont retenus par leurs obligations et remercie M. Collomb pour avoir assuré son remplacement durant son année de présidence au Grand Conseil fribourgeois. Elle donne ensuite la parole aux intervenants.

La pisciculture

Mme Carole Raetzo explique qu'un projet de réhabilitation à Estavayer-le-Lac a franchi une étape majeure en décembre dernier, avec la mise à l'enquête de la partie du bâtiment. Cette réhabilitation comprendra en parallèle de l'existant des bassins extérieurs couverts. À l'intérieur du bâtiment, des installations techniques seront réadaptées, notamment celles liées à la production des alevins. Elle mentionne qu'un montant de CHF 2,4 millions a déjà été investi dans cette infrastructure qui, malgré son inauguration en 2016, n'a jamais été opérationnelle. C'est pourquoi le projet a été revu avec le soutien du comité de pilotage.

La pisciculture sera alimentée par l'eau brut du lac. Une collaboration a été mise en place entre la Commune d'Estavayer et l'Etat pour mettre en place un dispositif de tuyau pour l'alimentation de la pisciculture. Au niveau des formalités, la procédure d'autorisation est en cours et une mise à l'enquête sera publiée dans la FAO. Un crédit additionnel est prévu au Grand Conseil à cet effet. La mise en service est envisagée pour décembre 2024 ou début 2025.

Initiative populaire H24

Mme Anne Meyer Loetscher présente l'initiative visant à établir des urgences hospitalières dans le sud, le centre et l'arc alémanique du Canton de Fribourg. Cependant, la Broye n'est pas incluse dans cet amendement constitutionnel. Elle souligne que le HIB n'est pas concerné par cette initiative, qui vise spécifiquement à installer des urgences hospitalières à Riaz et Tavel. Un contre-projet a été élaboré en réponse à un certain besoin exprimé par la population du sud et de la partie alémanique, qui ont perdu quelques prestations.

Ce contre-projet prend également en compte la population broyarde, notamment en matière de coûts pour les ambulances : le canton prendra en charge le surplus lié à la distance. De plus, il prévoit la mise en place de "rapid responders" et d'une centrale d'appels gratuite et bilingue.

Cependant, le décret pour l'HFR est crucial car de nombreux habitants de la Broye se rendent à l'HFR pour certaines urgences ou opérations. Une étude de CHF 70 millions sera soumise au vote. Elle précise qu'en dehors des urgences, le reste de l'hôpital a été rénové, ce qui ne permet plus une efficacité optimale pour le personnel, rendant cette étude particulièrement importante.

PC pour les familles modestes

Mme Anne Meyer Loetscher continue en abordant le sujet des prestations complémentaires pour les familles modestes. Enfin mises sur pied au Grand Conseil après avoir été inscrites dans la Constitution fribourgeoise en 2004, ces mesures feront l'objet d'une votation populaire en février prochain. Les familles à bas revenus pourront recevoir des prestations complémentaires et dès qu'elles sortiront de ce dispositif, elles ne devront pas basculer dans l'aide sociale grâce à un accompagnement approprié et des possibilités de formation.

Elle précise que les familles auront finalement droit à ces prestations, jusqu'à ce que le plus jeune enfant atteigne l'âge de 12 ans. Le financement sera assuré à 100 % par l'État alors qu'une participation des communes étaient envisagées au début, mais comme il dépasse les CHF 47 millions, un référendum est nécessaire avec une votation populaire. L'ECAS sera responsable du paiement des prestations, ce qui signifie que les coûts des charges sociales ne seront plus supportés par les communes. Un guichet unique pour les familles sera également mis en place.

ORP

Mme Nadia Savary-Moser aborde le sujet des ORP. Le Conseil d'État envisage de centraliser les ORP, passant de 7 à 3 sites. Elle explique que cette réduction de sites risque de pénaliser la Broye. Deux questions parlementaires écrites ont été déposées, mais les réponses reçues n'ont pas été satisfaisantes. Le Conseil d'État insiste sur la poursuite de l'étude de cette possibilité de réduction à 3 sites. Elle informe qu'une discussion est en cours concernant le dépôt d'une résolution.

Motion - limitation de vitesse à 50km/h

MM. Jean-Daniel Chardonnens et François Genoud ont déposé une motion demandant de garantir une limitation de vitesse minimale de 50 km/h sur les routes cantonales en localité. Cette motion propose d'utiliser des moyens techniques, comme des murs anti-bruit, pour traiter les nuisances au lieu de réduire la vitesse. Il est précisé que des raisons valables sont nécessaires pour justifier toute limitation de vitesse. En réponse, le Conseil d'État a indiqué qu'il n'y avait aucune intention de réduire la vitesse à 30 km/h sur les routes cantonales en localité. La motion a été acceptée.

M. Joye remercie tous les Députés qui ont pris la parole.

9 Propositions individuelles et divers

M. Kilchoer informe qu'une séance d'information sur les centres de décharges et la révision du plan sectoriel des matériaux aura lieu le 19 juin 2024 à Cugy, organisée par la DIME. Il recommande aux communes impactées d'assister à cette séance.

Le Président d'Ascobroye, M. Joye, lève la séance à 19h22, réitère ses remerciements à la Commune de Valbroye pour l'accueil d'Ascobroye et remercie également les Délégués présents pour leur attention ainsi que les membres du Comité.

Pour l'Assemblée générale de l'Ascobroye, Dijlè Coban



Au nom de l'Assemblée générale de l'Ascobroye


Président : Pascal Joye



Secrétaire régional : Lionel Conus



Annexe : présentation AG Ascobroye

 2024.05.16_Présentation_Ascobroye.pptx